

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°47 désignant pour l'année 1939. les membre à faire partie du jury d'expropriation.

n°47

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 janvier 1939

Numéro JO
n° 506 du 31/01/1939

Date du numéro
31 janvier 1939

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Sont désignés pour l'année 1939 comme pouvant être appelés à faire partie du jury d'expropriation: M.M. Callard – directeur de la B. I.C Marill – propriétaire Hano directeur de la Sté des Salines Chudeau – directeur de la S.I.F.C.S Gielv – agent général adjt. de la C.A.O Phaure – représentant de la Cie des M M. Guignot – directeur de la Cie du C. F. E Besse – commerçant patenté Bertrand «- commerçant patenté Blot – commerçant patenté Malmassari – commerçant patenté Martinez – directeur adjt. des Entreprises Métropolitaines et Coloniales Gleize – commerce patenté De Lalagade – entrepreneur de T. P Lespinasse – entrepreneur de transports Banabila – propriétaire Ali Coubeche – propriétaire Salem Mouti – propriétaire Zaki Ed Din M. Taiballv – rep. de la Maison “ Mohamedally